

## BILAN ANNUEL 2021

# Cour administrative d'appel de Bordeaux



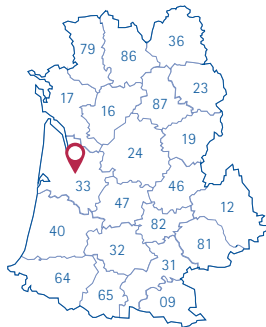
**Luc DEREPA**  
Président de la  
cour administrative  
d'appel de Bordeaux

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire et la baisse du nombre d'affaires enregistrées à la cour administrative d'appel de Bordeaux, le nombre d'affaires enregistrées a sensiblement progressé en 2021 (4 740 affaires, soit + 10 %). Se rapprochant de son niveau pré-crise sanitaire, l'activité reste principalement portée par le contentieux des étrangers (51,7 %), de la fonction publique (13,1 %) ainsi que celui de l'environnement, de l'urbanisme et de l'aménagement (10,8 %).

délai moyen de jugement de la juridiction à un niveau équivalent à 2020 (13 mois). D'importants efforts ont été fournis par la communauté juridictionnelle pour la fois traiter en priorité les affaires en instance de l'année 2019, particulièrement nombreuses, et orienter les nouvelles affaires enregistrées vers un traitement accéléré.

La cour s'est enfin organisée dans l'optique de la création de la cour administrative d'appel de Toulouse, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, en accélérant l'instruction des dossiers en instance de transfert pour limiter leur nombre.

Cette année a été marquée par la forte mobilisation des équipes de magistrats et agents du greffe, qui a permis à la cour de traiter plus d'affaires (4 714 en 2021, contre 4 295 en 2020) et de maintenir le



## 2021 en chiffres

 **4 740**  
affaires enregistrées



### Effectifs de la juridiction

**74**  
personnes dont :

**34**  
magistrats

**40**  
agents de greffe

 **4 714**  
affaires jugées

↑ 9,8 % par rapport à 2020

 **13 mois**  
de délai moyen  
de jugement constaté

↑ 0,3 % par rapport à 2020

 **7,8 %**  
de dossiers de plus  
de 24 mois en stock

↑ 212 % par rapport à 2020

 **9,6 %**  
de pourvois en cassation,  
dont 84,3 % rejetés